



**Conseil communal  
de Duillier**

## Procès-verbal

Duillier, le 16 novembre 2025

### Séance du Conseil communal du jeudi 18 septembre 2025

Salle communale de Duillier

Mme Stéphanie Guidi, Présidente, ouvre la 13<sup>ème</sup> séance de la législature à 20h03.

En tout premier lieu, elle remercie chacune & chacun d'avoir répondu présent à la Convocation qui a été envoyée par notre Secrétaire. Elle remercie également le Secrétaire du Conseil, Monsieur Andres Zähringer et l'employé communal, Monsieur Nenad Paunovic pour la préparation en amont de la séance de ce soir.

Mme la Présidente adresse quelques mots à l'Assemblée :

"J'ai le plaisir et l'honneur renouvelé de vous accueillir ici ce soir, après un été qui je l'espère aura permis à tout un chacun du repos, ainsi qu'une reprise sereine.

C'est toujours un lieu commun me direz-vous, mais le temps passe et nous entamons ce soir la dernière année de cette législature. Certaines et certains auront d'ores et déjà réfléchi à un futur engagement... ou pas... d'autres n'auront pas entamé de réflexion... Certains doutent, alors que d'autres sont déjà résolus et catégoriques... ainsi va un Monde en perpétuelle évolution. Ce Monde... où partout une logique et un ordre naguère relativement établi, semblent aujourd'hui voler en éclats avec pertes et fracas : à y regarder de très près ou aussi loin qu'il en soit possible, quelque chose semble inexorablement s'effondrer. Dans ce Monde actuel en mutation, je voudrais partager ici une réflexion toute personnelle du privilège des privilégiés que nous sommes :

Quoique l'on en dise, nous, citoyennes et citoyens, avons le droit de participer activement à la vie de notre Pays, de notre Canton et de notre Commune. Nous sommes bénéficiaires d'un droit, que certains nous envient en attendant inlassablement d'être dotés de ce même droit... que d'autres n'auront peut-être jamais... En choisissant de rejoindre ici le Conseil communal, vous avez, nous avons choisi d'exercer ce droit dont nous jouissons et qui nous est garanti par notre Constitution, pour participer, proposer, accompagner et collaborer au changement. Mais même au sein de la plus petite unité civique de ce pays (la Commune), choisir de faire valoir ce droit demande du courage : agir, questionner, proposer, s'engager demande du courage.

Mais ce n'est que de cette façon que les choses bougent et évoluent.

Alors je tiens à saluer ce courage, le nôtre, et j'exhorte chacune et chacun à prendre la parole, en respectant les codes d'usage.

Et pour la rédaction du procès-verbal de cette séance et permettre encore à votre serviteur de vous identifier, lorsque la parole vous est accordée, je vous demande de vous lever en annonçant votre prénom et votre nom.

D'avance je vous en remercie."

Elle salue les membres de la Municipalité, qui nous fait l'honneur de sa présence in corpore, de même que Mme L. Bodenmann, Secrétaire municipale, ainsi que Mme L. Lose, journaliste du Quotidien La Côte. Elle adresse ses cordiales salutations aux quelques personnes se trouvant dans le public et les remercie d'assister à cette séance.

## 1. Présences

A l'appel, 27 membres du Conseil sont présents et 14 sont excusés. Il s'agit de Mmes P. Maye, M.-C. Santschy, S. Humbert, A. Wantellet et J. Jain ainsi que MM. J. Ahlström, R. Rüesch, O. Dupuis, J. Elmer, J.-D. Macherel, J. Marsens, Y. Hauser, Y. Humbert et S. Maillard. 4 membres sont absents : Mmes E. Bagnoud Zhou et C. Chagneau Vigneron de même que MM. Ch. Chambordon et M. Mathys.

L'assemblée peut délibérer valablement, le quorum de 23 membres étant atteint.

## 2. Adoption de l'ordre du jour

Chacune et chacun ayant reçu l'ordre du jour, Mme la Présidente demande s'il convient à l'Assemblée.

Aucune voix ne s'élevant,

**l'ordre du jour est adopté à une large majorité avec 1 abstention**

## 3. Adoption du Procès-verbal de la séance du 19 juin 2025

Mme la Présidente constate que les membres du Conseil ont reçu le procès-verbal de la dernière séance il y a 2 jours. Et 2 jours c'est court, elle le concède.

Alors, au nom du Bureau du Conseil, qu'elle représente, de par le rôle de Présidente du Conseil communal qui lui a été confié, elle tient à relever que si l'on est en droit d'attendre une lecture en bonne et due forme de ce document, les membres sont évidemment en droit d'attendre du Bureau, que celui-ci donne tous les moyens qu'il convient pour le faire.

Ainsi, en sa qualité de Présidente du Conseil communal, elle prie d'excuser ce délai de réédition inopiné, en assurant également que toutes les dispositions organisationnelles ont d'ores et déjà été prises afin que cela ne vienne à se reproduire lors de cette prochaine et dernière année de législature.

Mme la Présidente demande s'il y a des commentaires au sujet de ce procès-verbal.

M. A. Uldry aimerait juste relever une petite coquille dans le dernier paragraphe de la page concernant les radars : il faudrait dire "La mise en place ..." et non pas "... ne place ...".

Dans la mesure où il n'y a pas d'autre remarque, le procès-verbal est soumis au vote.

**Le procès-verbal de la séance du 19 juin 2025 est adopté à la majorité avec 5 abstentions**

## 4. Communications du Bureau du Conseil communal

Mme la Présidente informe sur :

*Les décès dans la commune*

Elle a le plaisir d'annoncer que depuis la dernière séance, aucun décès n'est à déplorer dans la commune .

Elle n'a pas d'autres sujets à communiquer.

## 5. Communications de la Municipalité

Mme la Présidente cède la parole à M. le Syndic

- M. M. Peytregnet n'a pas d'information à proprement parler. Néanmoins, concernant la LAT qui avait été approuvée par le Conseil d'Etat, l'affaire est devant les Tribunaux, des avocats ont été reçus et des prolongations de délais seront certainement demandées. La Municipalité s'en remet donc à la justice sachant que la stratégie reste toujours la même. Toutes les parties sont invitées à se prononcer jusqu'au 22 septembre prochain. La Municipalité est en train d'évaluer la possibilité de déposer une interjection au niveau de la justice afin de faire approuver notre PACom excepté les trois parcelles faisant l'objet de recours.

### *Les élections 2026*

M. le Syndic annonce qu'après mûre et longue réflexion et suite à 16 ans passés à la Municipalité, dont cinq comme Syndic, il ne se représentera pas lors des prochaines élections communales.

- M. C. Bosson informe sur

#### *L'APEC - Assainissement*

"Le Conseil Intercommunal de l'APEC, qui regroupe 21 communes et qui s'est réuni pour une séance extraordinaire le 27 août, a accordé à l'unanimité un crédit de plus de 92 millions de francs pour la construction de la nouvelle STEP du Lavasson ainsi que pour ces raccordements. La STEP elle-même est de l'ordre de 75 millions, la différence étant principalement pour les conduites et les deux stations de pompes. Un deuxième préavis de 1 million de francs a également été accepté à l'unanimité pour intégrer un local destiné à ThermorésÔ et ainsi faire bénéficier le réseau de chauffage à distance de Gland du surplus d'énergie. Mieux que toute explication, voici un petit film réalisé avec notre partenaire pour la communication...

Vous l'aurez compris, tout ceci aura des conséquences pour les consommateurs que nous sommes avec une augmentation substantielle des taxes liées à l'assainissement."

#### *Les eaux-claires*

"Vous avez pu constater ces jours que nous avons entrepris des travaux de minime importance en bas de la Rigolette afin de mieux évacuer l'eau du domaine public et de diminuer ainsi le risque d'inondation du sous-sol de la villa adjacente."

#### *La protection du patrimoine arboré*

"Suite à la nouvelle loi sur le patrimoine arboré, nous devons revoir notre règlement communal pour l'adapter à la nouvelle réglementation. Pour ce faire, nous avons décidé de créer un groupe de travail regroupant 5 communes du triage qui sont Givrins, Genolier, Trélex, Coinsins et Duillier afin d'établir et de proposer un règlement commun et uniforme pour ce périmètre. Nous sommes à bout touchant et un préavis vous sera proposé très prochainement et ce malgré que nous ayons déjà révisé notre règlement en 2021.

Une commission ayant déjà rapporté sur le sujet à cette date, je laisse le Bureau du Conseil se prononcer sur la réactivation de ladite commission ou pas."

### *Les élections 2026*

Comme il a encore un peu d'énergie, il se propose de poursuivre son mandat pour une nouvelle législature, si les électeurs le veulent bien.

- Mme Vanat-Gachet informe sur

#### *La rentrée scolaire*

"La rentrée scolaire a débuté le 18 août dernier, sans problème particulier. Les 4 classes de l'école de Duillier sont pleinement occupées, ce qui fait près de 80 enfants scolarisés dans notre commune."

#### *L'agrandissement de l'école*

"Le chantier de l'agrandissement de l'école a démarré avec la création du garage souterrain. Cette première étape devrait être terminée d'ici Noël et la construction de l'école démarrera en janvier 2026. Nous espérons que le planning pourra être maintenu, afin que l'UAPE et les nouvelles classes puissent être inaugurées à la rentrée d'août 2026. Pour le moment c'est le cas, donc on croise les doigts."

#### *L'UAPE*

"Concernant notre UAPE, les 2 apprentis ASE suivent leur deuxième année de formation et une stagiaire a débuté dernièrement. Tout ce petit monde est encadré par une équipe soudée. Grâce à leur engagement à tous, environ 40 enfants mangent tous les midis et sont également présents après l'école, dans une ambiance agréable et bienveillante et aussi parfois un peu bruyante..."

#### *Le skate-park*

"L'inauguration du skate-park et du terrain de foot initialement prévue le 25 septembre prochain, est reportée au printemps 2026. Une attaque fongique sur le gazon a nécessité un traitement supplémentaire et un sur-semis dernièrement. Le terrain de foot est encore trop fragile pour accueillir des amateurs du ballon rond, qui devront attendre le printemps prochain pour profiter de ces aménagements. Nous allons terminer la pose des poubelles, table et bancs et planter un arbre cet automne."

#### *Les élections 2026*

Comme son collègue Claude Bosson, elle a également encore de l'énergie et se présentera donc pour une nouvelle législature.

- M. Ch. Challande informe sur :

#### *La déchetterie*

"Il y a des nouvelles toutes fraîches puisque le Codir de la DIC s'est réuni ce matin.

Aux vues de la hausse de fréquentation de notre installation intercommunale et sur la base des statistiques établies ces dernières années, une modification des horaires d'ouvertures va être apportée à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain. De plus, l'engagement d'un aide auxiliaire ainsi que la vision future du fonctionnement de ce site de récupération de nos déchets nécessite de réorganiser quelque peu son mode de fonctionnement.

Par ailleurs, cette décision anticipe la hausse des habitants qui sera effective dans chaque commune."

#### *Les travaux à la salle communale*

"Les travaux de modification de la paroi de la grande salle, tels que vous les aviez acceptés lors du conseil de mai dernier, n'ont finalement pas pu se réaliser comme prévu, durant les vacances d'été.

En effet, soucieux de ne pas avoir de mauvaise surprise avec les normes de sécurité imposées pour ce type d'installation en milieu scolaire, nous avons préféré consulter les instances concernées pour avoir leur avis.

La modification projetée de nos installations n'a pas soulevé de remarque particulière aussi, ces travaux seront réalisés durant les prochaines vacances d'automne, avec un petit débordement maîtrisé sur la semaine de reprise."

#### *Les élections 2026*

"Après 15 ans de dévouement pour notre belle commune, c'est à la suite d'une mûre réflexion que j'ai pris la décision d'accompagner mon ami syndic, sur la voie de la retraite.

Quinze ans que je n'aurais pas vu passer, un privilège de les avoir vécus en toute plénitude, dans une atmosphère plaisante et amicale. Zéro conflit, zéro coup de gueule durant toutes ces années.

Merci chère et chers collègues pour toutes ces séances partagées dans la joie et la bonne humeur, toujours dans un seul but, le bien-être de nos citoyens et la bonne gestion de notre sympathique village.

Merci à vous, conseillères et conseillers, pour la confiance témoignée durant toutes ces années ainsi que pour votre engagement envers notre collectivité."

- M. L. Bachelard informe sur :

#### *La lutte contre le frelon asiatique*

"Votre serviteur vous rappelle qu'en cas de découverte d'un nid de frelon asiatique dans notre commune, cette dernière doit être contactée en priorité et elle s'occupera d'avertir la société d'apiculture de Nyon, Madame Mélanie Baudet, responsable de la coordination de la lutte contre le frelon asiatique pour la section de Nyon."

#### *Les Transports Publics (TP)*

"L'horaire du bus postal 820 Nyon-Duillier-Begnins-Burtigny ne subira pas de changement pour 2026 étant donné que les offres de transport sont commandées pour 2 années consécutives sauf dans quelques cas comme des travaux d'infrastructure. Ainsi l'année d'horaire 2026 sera la deuxième année de la période biennale 2025/2026."

#### *Le site internet de la Commune*

"Nous sommes actuellement en phase de migration de notre site internet et espérons pouvoir mettre en ligne notre nouveau site d'ici la fin du mois d'octobre qui sera plus moderne et ludique mais surtout plus facile à utiliser."

#### *Les radars communaux*

"Nous vous avons informé de la mise en place des 2 nouveaux radars communaux dans les différents endroits définis dans la commune. Nous avons eu quelques problèmes avec l'installation du logiciel d'exploitation et nous nous ferons un point d'honneur pour qu'enfin, les premiers résultats vous seront communiqués lors du prochain Conseil Communal de décembre. Avec toutes nos excuses pour ce retard."

#### *Le poste mobile de la Gendarmerie*

"Les buts du poste mobile de la gendarmerie sont de lutter contre le sentiment d'insécurité par la présence visible d'un véhicule et de son équipage aux endroits clés et d'offrir aux citoyens des services comme la prise d'une plainte, l'annonce d'une perte de documents officiels et des conseils de prévention. Le poste mobile de la gendarmerie a été présent à Duillier les 25 juin, 30 juillet et 10 septembre. Rien de spécial n'a été signalé pendant leurs présences."

#### *Les résultats des contrôles radar sur notre commune*

"La Gendarmerie vaudoise a procédé à un contrôle radar, toujours sur la Route de Trélex, Les Bucleis, en date du 16 juillet de 14h20 à 15h25, 56 véhicules ont été contrôlés pour 2 conducteurs dénoncés soit un taux d'infractions de 3,57%, supérieur aux taux du canton pour la même période de 3,2%. Votre serviteur est toujours en discussion avec le bureau du radar de la gendarmerie vaudoise pour déplacer leur radar dans d'autres lieux de la commune. A la suite du passage d'un de leurs opérateurs, les différents axes souhaités ne se prêteraient soi-disant pas à ces contrôles de par leurs étroitesse, configurations ou distances des panneaux de prescriptions. Cette réponse n'étant pas satisfaisante pour votre serviteur, un rendez-vous sur place a été agendé au vendredi 26 septembre."

#### *Le mandat confié au Service d'Intervention Rapide (SIR)*

"Votre Municipalité a décidé de modifier le mandat de sécurité conclu avec le SIR à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2025 afin d'effectuer plus qu'une ronde journalière d'environ 20 minutes entre 20h00 et 2h00. A ce jour le

SIR ne nous a toujours pas signalé de cas. A noter que votre serviteur rencontre trimestriellement la gendarmerie du poste de Nyon et la dernière rencontre était le mardi 2 septembre pour faire un tour d'horizon de ce qui s'est passé pendant l'été dans notre commune."

### *Les élections 2026*

Ayant été seul candidat lors de son élection à la Municipalité, il n'a pas vraiment eu l'impression d'avoir été élu. Après de nombreuses ... semaines au sein de l'Exécutif, il y a pris goût et se représentera donc pour la nouvelle législature.

## **6. Communications des délégués.es aux Associations Intercommunales**

### *APEC*

M. O. Dupuis, absent, s'en réfère aux propos de M. C. Bosson, Municipal

### *Conseil Intercommunal de Région de Nyon*

Mme Ch. Trolliet n'a pas de communications à transmettre, le dernier Conseil Intercommunal ayant eu lieu le 18 juin 2025.

### *ORPC*

Mme Ch. Trolliet rapporte sur le Conseil intercommunal de l'Organisation Régionale de la Protection Civile (ORPC) du District de Nyon qui s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 17 septembre 2025 à Tannay.

Deux préavis étaient à l'Ordre du jour :

- Préavis N° 17 - 2021-2026 - Budget 2026
- Préavis N° 18 - 2021-2026 – Demande de crédit d'étude de CHF 67'000.- (2ème étape des travaux de rénovation et mise en conformité du bâtiment de la caserne de l'ORPC de District de Nyon à Prangins)

Pour information une visite de la caserne à Prangins a été organisée le 26 juin dernier pour les délégués afin de pouvoir se rendre compte des travaux d'assainissement déjà effectué.

→ Ces deux préavis ont été votés à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil intercommunal a également procédé à l'élection d'un nouveau membre à la Commission de Gestion et des Finances.

Le Commandant du district, M. Joël Tobler, a transmis quelques informations dont le fait que les contrats de travail du personnel fixe de l'ORPC ont dû être modifiés, suite à l'introduction du nouveau règlement de l'ORPC entré en vigueur en janvier 2025. Tous les contrats sont en ordre depuis cet été.

Le Commandant a relevé sa satisfaction, car il constate un climat de travail de qualité au sein de l'Association intercommunale.

L'ORPC a passé, avec succès, un test Polycom, organisé par le Canton, en cas de black-out. (Le Canton de Vaud est équipé d'un réseau de communication fiable, sécurisé et secouru en cas de coupure d'électricité. Il dispose également d'un réseau radio de sécurité appelé Polycom, crypté, secouru, et disponible à l'échelle nationale pour les organisations suisses chargées du sauvetage et de la sécurité).

L'ORPC a également été très active lors de la fête fédérale de gymnastique à Lausanne cet été.

Du point du cantonal :

Un nouveau commandant de la protection civile vaudoise a été nommé. Monsieur **François Fleuti**, actuel chef de service et commandant de l'Organisation régionale de protection civile Riviera – Pays-d'Enhaut, reprendra le commandement cantonal dès le 1<sup>er</sup> octobre prochain.

M. R. Schenker n'a pas de communications dans la mesure où il n'y a pas eu de séance depuis le mois de juin.

#### **7. Préavis N° 03-2025 Région de Nyon - Reconduction du DISREN**

M. L. Bachelard aimerait préciser en préambule que le DISREN est un "levier" très important pour la Région qui permet d'obtenir des fonds, souvent conséquents, de tiers, notamment du Canton et de la Confédération. Ceci permet de mettre en place des projets de qualité. Il propose donc que l'Assemblée accepte ce préavis.

Mme la Présidente demande à Mmes H. Surber et Ch. Trolliet de lire les conclusions du rapport des commissions CoGesFin et ad'hoc.

Mme H. Surber fait lecture du rapport de la CoGesFin dont les conclusions proposent d'accepter le préavis 03-2025.

Mme Ch. Trolliet lit les conclusions du rapport de la commission ad'hoc qui conclut par une acceptation de ce préavis.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente passe au vote.

**Le préavis N° 03-2025 est adopté à l'unanimité**

#### **8. Préavis N° 04-2025 "Arrêté d'imposition 2026"**

Mme la Présidente demande à M. A. Uldry de lire les conclusions du rapport de la CoGesFin.

M. A. Uldry fait lecture du rapport et propose d'accepter le préavis 04-2025

La discussion est ouverte par Mme la Présidente.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente passe au vote.

**Le préavis N° 04-2025 est adopté à l'unanimité**

#### **9. Préavis N° 05-2025 Éclairage public - Contrat de maintenance avec la SEIC**

Mme la Présidente demande à Mme J. Tissot et à M. R. Schenker de lire les conclusions du rapport des commissions CoGesFin et ad'hoc.

Mme J. Tissot fait lecture du rapport de la CoGesFin propose d'accepter le préavis 05-2025.

M. R. Schenker lit également le rapport de la commission ad'hoc et propose d'accepter ce préavis.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

Mme Ch. Trolliet se pose un certain nombre de questions dans la mesure où les membres du Conseil n'ont pas reçu le contrat avec la SEIC dont il est question dans ce préavis. Elle aimerait savoir sur quelles bases la commission ad'hoc trouve tout-à-fait pertinent d'accepter ce préavis.

M. R. Schenker précise que la commission ad'hoc avait été nommée pour l'éventuelle modification de l'éclairage public, mais qu'on lui a demandé de se prononcer sur ce sujet. Elle a effectivement eu accès au contrat et M. C. Bosson a fourni les explications afin de comprendre les tenants et les aboutissants. Au vu de ces éléments, la commission a jugé pertinent de proposer d'adopter ce préavis pour la partie infrastructures et entretien, le côté financier étant du ressort de la CoGesFin.

Mme Ch. Trolliet n'est pas vraiment satisfaite par cette réponse, ne sachant pas ce qui figure dans ce contrat.

M. C. Bosson précise que ce contrat a été remis aux deux commissions sous clause de confidentialité dans la mesure un certain nombre de chiffres y figurent. C'est un contrat de maintenance qui définit les fréquences d'interventions, les délais de réaction, les contrôles techniques. En fait, il s'agit simplement de formaliser ce qui se fait actuellement, mais sans contrat proprement dit, et en regard avec les nouvelles normes de sécurité. Ceci oblige également la SEIC de prendre sa part de responsabilités dans tout ce qui se fait.

Ces explications conviennent à Mme Ch. Trolliet.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente procède au vote.

<b>Le préavis N° 05-2025 est adopté à l'unanimité</b>
---

#### **10. Préavis N° 06-2025 Transformation du site scolaire - Demande de crédit complémentaire**

Mme la Présidente demande à M. D. Grenno et à Mme J. Tissot de lire les conclusions du rapport des commissions ad'hoc et CoGesFin.

M. D. Grenno lit le rapport de la commission ad'hoc et propose d'accepter ce préavis.

Mme J. Tissot fait lecture du rapport de la CoGesFin dont les conclusions proposent d'approuver le préavis 06-2025.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

Mme M. Mugnier aimerait savoir pourquoi le vieux mur qui se trouve à l'entrée du chantier vers la ferme a été gardé.

Mme C. Vanat Gachet répond que Patrimoine Suisse a exigé que ce bâtiment soit conservé ou du moins reconstruit par la suite. Pour accéder aux deux chantiers, il fallait ouvrir un passage et démolir partiellement le "boîton", mais qui devra être reconstruit une fois les travaux terminés.

M. O. Chambaz, a été surpris par le montant demandé et trouve qu'avec une demande initiale de 3'200'000.- et maintenant une seconde demande de 1'100'000.- cela fait tout-de-même beaucoup. Il a bien compris les explications de la Municipalité dans le préavis. Il est surpris par certains points, notamment la modification de la toiture qui devra être renforcé dans la prévision de l'adjonction éventuelle d'un étage supplémentaire. Par ailleurs, il a été étonné que la commission d'urbanisme n'ait pas consultée puisque des travaux de réfection de l'école actuelle seront probablement entrepris.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au vote.

<b>Le préavis N° 06-2025 est adopté par 20 oui, 2 non et 4 abstentions</b>
--

#### **11. Divers et propositions individuelles**

Mme H. Surber aimerait remercier la Municipalité et le Bureau du Conseil pour le message transmis au sujet du sondage qui a été effectué concernant le journal communal Le Duilliéran vieux maintenant de trois ans. L'équipe rédactionnelle souhaite avoir un retour de la part des lecteurs afin d'améliorer ce lien de communication.

M. A. Uldry aimerait remercier la Municipalité d'avoir transmis les intentions électorales de chacune et chacun. Avec trois personnes qui se proposent de poursuivre leur mandat, il y a donc déjà des candidats quand on connaît l'importance de l'Exécutif et l'engagement au quotidien, ce qui est encourageant. Il souhaite également remercier les deux futurs retraités municipaux pour les années passées à s'occuper de la Commune.

M. le Syndic précise qu'il s'agissait d'une annonce, mais que les membres de la Municipalité vont tous poursuivre leurs activités respectives avec la même assiduité jusqu'au 30 juin 2026.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente rappelle que les élections communales auront lieu en mars 2026 et que les listes électorales devront être déposées en tout début de l'année. Elle relève que les instances cantonales ont publié et mis en ligne un document intitulé "Et si la Commune c'était vous ?" <https://www.vd.ch/etat-droit-finances/communes/et-si-la-commune-cetait-vous>

Elle encourage tout un chacun de motiver les voisins, amis, connaissances afin de se mettre à disposition et de venir s'inscrire sur la liste électorale.

Elle lève la séance en remerciant l'Assemblée pour sa présence et sa participation.

Elle donne rendez-vous aux portes de l'hiver pour la prochaine Assemblée du Conseil qui se tiendra le jeudi 11 décembre 2025 à 20h ici-même.

La séance est levée à 21h17

Au nom du Conseil communal

La Présidente



Stéphanie Guidi



Le Secrétaire



Andres Zähringer